

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP118 Comptabilité 1			
Ancien Code	ECRP1B18RP118	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP1180		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurence BROOTCORNE (brootcornel@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet à l'étudiant de découvrir l'environnement comptable dans lequel l'entreprise évolue.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
 3.6 Élaborer et respecter un budget dans le cadre de ses activités

Acquis d'apprentissage visés

De dresser un bilan et un compte de résultat.

D'enregistrer des opérations comptables simples au grand livre et au livre journal.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B18RP118A Comptabilité

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP1B18RP118A Comptabilité

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité			
Ancien Code	20_ECRP1B18RP118A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP1181		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence BROOTCORNE (brootcornel@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet à l'étudiant de découvrir les environnements comptables dans lesquels il évolue.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

De dresser un bilan et un compte de résultat

D'enregistrer des opérations comptables simples au grand livre et au livre journal

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le bilan, ses postes et ses rubriques

Les comptes, le PCMN, le livre journal

Le compte de résultat

Démarches d'apprentissage

Travail en autonomie

Approche inductive

Approche par situation-problème

Approche interactive

Dispositifs d'aide à la réussite

Des évaluations formatives sont prévues à différents moments clés.

Des exercices permettent de s'entraîner dans le syllabus.

Une séance de « questions-réponses » est prévue au dernier cours avant l'examen.

Sources et références

Antoine J., (dernière édition) Cours programmé de comptabilité générale, Editions De Boeck

Delcour, Delmot, Gadeyne et Jacques, (dernière édition) Comptabilité générale de l'entreprise, Office International de Librairie, Bruxelles.

Vincent G., (dernière édition) Introduction à la comptabilité, Editions Labor, Bruxelles

CRDP Collectifs d'intervenants, (dernière édition) Mon dossier d'économie, perfectionnement en comptabilité. Editions CRDP

Liste non exhaustive.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Notes de cours

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de la production journalière (30%) se fera par des interrogations durant l'apprentissage. Les étudiants n'étant pas présents lors d'une interrogation ne pourront la présenter qu'à condition d'avoir remis une copie de leur certificat médical au professeur par voie électronique **le jour de l'interrogation**. Les interrogations couvertes par un CM seront présentées lors du cours de reprise.

L'évaluation finale (70%) de cette activité d'apprentissage se fera essentiellement sur une situation comptable à enregistrer grâce à l'examen écrit.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).